

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 92/143 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le dix huit novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Alain ORSONI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Eugène BERTUCCI à M. François MOSCONI
M. Dominique BURESI à M. Dominique BIANCHI
M. Jean-Charles COLONNA à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI
M. Antoine GAMBINI à M. Michel VALENTINI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean JALPI
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI
M. Marc MARCANGELI à M. Jean-Marc BALESI
M. Jules-Paul NATALI à M. Pierre-Jean CASTA
M. Paul PERFETTINI à M. Dominique BUCCHINI
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI
M. Paul-Donat POLI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Pierre-Jean LUCIANI
Jean-Guy TALAMONI à M. Paul QUASTANA

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Louis ALBERTINI
M. Henri ANTONA
M. Jean BIANCUCCI

... / ...

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,des départements et des régions,
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,
- VU la délibération n° 92/105 AC du 30 septembre 1992 portant approbation des statuts de l'Agence du Tourisme,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse :

Mme et MM. Jean-Louis ALBERTINI
Vincent AVOGARI DE GENTILI
Jean BIANCUCCI
Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
Ours Ange Pierre GRIMALDI
Félix LUCIANI
Pierre-Jean LUCIANI
Marie-Paule MANCINI-NERI
Jules-Paul NATALI
Alain ORSONI
Paul PERFETTINI
Pierre POGGIOLI
Paul SCARBONCHI

... /...

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité

Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 novembre 1992

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE,**

Dr Jean-Paul DE ROCCA SERRA